

Nom commercial : Lkw- & Planenreiniger**Code produit:** 170999**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 23.08.2021**Version remplacée:** 1.1.0, établi le: 01.04.2021**Région:** FR**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit****Nom commercial****Lkw- & Planenreiniger****UFI:****PUX3-M0DK-5006-NFX1****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**

Produit de nettoyage

Utilisations contre-indiquées

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Adresse**

Koch-Chemie GmbH

Einsteinstr. 42

D-59423 Unna

N° de téléphone +49-2303-9 86 70-0

N° Fax +49-2303-9 86 70-26

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

sdb_info@umco.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

01 45 42 59 59 (ORFILA)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Eye Dam. 1; H318

Met. Corr. 1; H290

Skin Corr. 1A; H314

STOT SE 3; H335

Informations relatives à la classification

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)****Pictogrammes de danger**

SGH05



SGH07

Mention d'avertissement

Danger

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:

2-aminoéthanol

Nom commercial : Lkw- & Planenreiniger**Code produit:** 170999**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 23.08.2021**Version remplacée:** 1.1.0, établi le: 01.04.2021**Région:** FRhydroxyde de sodium
2-propylheptane-1-ol, éthoxylé**Mentions de danger**H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.**Conseils de prudence**P260 Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.**UFI:**

PUX3-M0DK-5006-NFX1

2.3 Autres dangers

Evaluation PBT

Selon les informations transmises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient aucune substance avec une teneur >0,1% identifiée comme étant PBT.

Evaluation vPvB

Selon les informations transmises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient aucune substance avec une teneur >0,1% identifiée comme étant vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1 Substances**

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges**Composants dangereux**

N°	Dénomination de la substance	Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration
			%
1	2-aminoéthanol		
	141-43-5 205-483-3 603-030-00-8 01-2119486455-28	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H312 Acute Tox. 4; H332 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335 Aquatic Chronic 3; H412	>= 10,00 - < 25,00 % en poids
2	hydroxyde de sodium		
	1310-73-2 215-185-5 011-002-00-6 01-2119457892-27	Skin Corr. 1A; H314 Met. Corr. 1; H290 Eye Dam. 1; H318	>= 5,00 - < 10,00 % en poids
3	2-propylheptane-1-ol, éthoxylé		
	160875-66-1 - -	Eye Dam. 1; H318 Acute Tox. 4; H302	< 5,00 % en poids

Nom commercial : Lkw- & Planenreiniger**Code produit:** 170999**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 23.08.2021**Version remplacée:** 1.1.0, établi le: 01.04.2021**Région:** FR

	-			
4	nitrilotriacétate-de-trisodium			
	5064-31-3 225-768-6 607-620-00-6 01-2119519239-36	Acute Tox. 4*; H302 Carc. 2; H351 Eye Irrit. 2; H319	< 5,00	% en poids
5	p-cumènesulfonate de sodium			
	15763-76-5 239-854-6 - 01-2119489411-37	Eye Irrit. 2; H319	< 5,00	% en poids

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16

(*, **, ***, ****) Pour de plus amples détails veuillez consulter l'annexe VI, point 1.2. du règlement CLP (1272/2008)

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
1	-	STOT SE 3; H335: C >= 5%	-	-
2	-	Skin Irrit. 2; H315: C >= 0,5% Eye Irrit. 2; H319: C >= 0,5% Skin Corr. 1B; H314: C >= 2% Skin Corr. 1A; H314: C >= 5%	-	-
4	-	Carc. 2; H351: C >= 5%	-	-

Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA)

N°	orale	dermale	par inhalation
1	1089 mg/kg de poids corporel	1100 mg/kg de poids corporel	11 mg/l
4	1740 mg/kg de poids corporel		

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours****Indications générales**

Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter de nouveau. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

Après inhalation

Transporter les personnes atteintes en respectant les mesures appropriées de sécurité de respiration hors de la zone de danger. Assurer un apport d'air frais. Pas de traitement par bouche-à-bouche ou bouche-à-nez. Respiration irrégulière/arrêt de la respiration: respiration artificielle.

Après contact cutané

Laver immédiatement et longuement avec beaucoup d'eau. Consulter le médecin.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté. Assurer un traitement ophtalmologique immédiat.

Après ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Appeler immédiatement le médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

Agent d'extinction approprié

Nom commercial : Lkw- & Planenreiniger**Code produit:** 170999**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 23.08.2021**Version remplacée:** 1.1.0, établi le: 01.04.2021**Région:** FR

Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Monoxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO₂); Oxyde d'azote (NO_x); vapeurs ou gaz corrosifs

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement complet de protection.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Pour les non-secouristes**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Utiliser un vêtement de protection individuel. Ne pas inhaler les vapeurs.

Pour les secouristes

Équipement de protection individuelle - voir la rubrique 8

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. En cas de déversement dans les eaux d'écoulement, le sol ou les canalisations d'égout, informer les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, puis les collecter dans des fûts en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir rubrique 7. Informations concernant l'équipement de protection individuelle (EPI) voir rubrique 8. Informations concernant l'élimination : voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Indications pour l'utilisation en toute sûreté**

Minimiser les risques dus à la manipulation du produit par des mesures de sécurité et de prévention appropriées. Les processus (mode opératoire) doivent être conçus de façon à empêcher la libération de matières dangereuses ou un contact avec la peau.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Ne pas inhaler les vapeurs. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés et bien les laver avant réutilisation. Tenir douche de secours à la disposition. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à la disposition.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Mesures techniques et conditions de stockage**

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

substances à éviter, cfr. rubrique 10

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

Nom commercial : Lkw- & Planenreiniger

Code produit: 170999

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 23.08.2021

Version remplacée: 1.1.0, établi le: 01.04.2021

Région: FR

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Valeurs limites sur les lieux de travail**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	
1	2-aminoéthanol	141-43-5	205-483-3	
	2006/15/EC			
	2-Aminoethanol			
	VLE (courte durée)	7,6	mg/m ³	3 ppm
	VLE (8h)	2,5	mg/m ³	1 ppm
	Résorbtion de l'épiderme / sensibilisateur		Skin	
	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France			
	Ethanolamine			
	VLE (courte durée)	7,6	mg/m ³	3 ppm
	VLE (8h)	2,5	mg/m ³	1 ppm
	Remarque/s		*	
2	hydroxyde de sodium	1310-73-2	215-185-5	
	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France			
	Sodium (hydroxyde de)			
	VLE (8h)	2	mg/m ³	

Valeurs DNEL, DMEL et PNEC**valeurs DNEL (travailleurs)**

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur
1	2-aminoéthanol			141-43-5 205-483-3
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	1 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	3,3 mg/m ³
2	hydroxyde de sodium			1310-73-2 215-185-5
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	1 mg/m ³
3	nitrilotriacétate-de-trisodium			5064-31-3 225-768-6
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	2,4 mg/cm ²
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	0,8 mg/cm ²
4	p-cumènesulfonate de sodium			15763-76-5 239-854-6
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	7,6 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	53,6 mg/m ³

valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur
1	2-aminoéthanol			141-43-5 205-483-3
	orale	(chronique) à long terme	local	3,75 mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	0,24 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	2 mg/m ³
2	hydroxyde de sodium			1310-73-2 215-185-5
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	1 mg/m ³
3	nitrilotriacétate-de-trisodium			5064-31-3 225-768-6
	orale	à court terme (aiguë)	systémique	0,9 mg/kg

Nom commercial : Lkw- & Planenreiniger**Code produit:** 170999**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 23.08.2021**Version remplacée:** 1.1.0, établi le: 01.04.2021**Région:** FR

	orale	(chronique) à long terme	systémique	0,3	mg/kg
	dermale	à court terme (aiguë)	systémique		
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	9,6	mg/cm ²
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	3,2	mg/cm ²
4	p-cumènesulfonate de sodium			15763-76-5 239-854-6	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	3,8	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	3,8	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	13,2	mg/m ³

valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE	
	compartiment écologique	Type	Valeur	
1	2-aminoéthanol		141-43-5 205-483-3	
	Eau	eau douce	0,085	mg/L
	Eau	eau marine	0,0085	mg/L
	Eau	Eau dégagement intermittent	0,028	mg/L
	Eau	eau douce sédiment	0,434	mg/L
	Eau	eau marine sédiment	0,0434	mg/L
	sol	-	0,0367	mg/kg poids sec
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	100	mg/L
2	nitrilotriacétate-de-trisodium		5064-31-3 225-768-6	
	Eau	eau douce	0,93	mg/L
	Eau	eau marine	0,093	mg/L
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	270	mg/L
3	p-cumènesulfonate de sodium		15763-76-5 239-854-6	
	Eau	eau douce	0,23	mg/L
	Eau	Eau dégagement intermittent	2,3	mg/L
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	100	mg/L

8.2 Contrôle de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Equipement de protection individuelle**Protection respiratoire**

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation d'aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées. Masque respiratoire, filtre combiné. Filtre respirateur A2 P2

Protection des yeux / du visage

Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166).

Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des

Nom commercial : Lkw- & Planenreiniger**Code produit:** 170999**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 23.08.2021**Version remplacée:** 1.1.0, établi le: 01.04.2021**Région:** FR

gants de protection.

Matériau approprié	butyl-caoutchouc		
Epaisseur du matériel	>	0,5	mm
Temps de passage	>	120	min

Divers

Vêtements de travail résistants aux produits chimiques.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Etat d'agrégation**

liquide

Etat/Couleur

liquide

vert

Odeur

caractéristique

pH

Valeur

13,5

Point d'ébullition / intervalle d'ébullition

Donnée non disponible.

Point de fusion/point de congélation

Donnée non disponible.

Température de décomposition

Donnée non disponible.

Point d'éclair

Non applicable

Température d'inflammation

Donnée non disponible.

Propriétés comburantes

non oxydant

Propriétés explosives

Le produit n'est pas explosif.

Inflammabilité

Donnée non disponible.

Limites inférieure d'explosion

Donnée non disponible.

Limites supérieure d'explosion

Donnée non disponible.

Pression de vapeur

Donnée non disponible.

Densité de vapeur relative

Donnée non disponible.

Densité relative

Donnée non disponible.

Nom commercial : Lkw- & Planenreiniger**Code produit:** 170999**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 23.08.2021**Version remplacée:** 1.1.0, établi le: 01.04.2021**Région:** FR

Densité		
Valeur	1,1	g/cm ³
Température de référence	20	°C

Solubilité dans l'eau	
Remarque/s	miscible

Solubilité	
Donnée non disponible.	

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2-aminoéthanol	141-43-5	205-483-3
log Pow		-2,3	
Température de référence		25	°C
Méthode		OCDE 107	
Source		ECHA	

Viscosité	
Donnée non disponible.	

Caractéristiques des particules	
Donnée non disponible.	

9.2 Autres informations

Autres informations	
Donnée non disponible.	

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Donnée non disponible.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Le contact avec certains métaux (tel que l'aluminium) peut engendrer la formation d'hydrogène gazeux.

10.4 Conditions à éviter

Néant, à l'utilisation appropriée.

10.5 Matières incompatibles

agents d'oxydation forts; acides forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Néant, à l'utilisation appropriée

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Toxicité orale aiguë (résultat du calcul ATE du mélange)	
N°	Nom du produit
1	Lkw- & Planenreiniger
Remarque/s	Le résultat obtenu par la méthode de calcul définie au point 3.1.3.6 de la partie 3 de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), se situe en dehors des valeurs impliquant une classification / l'étiquetage du mélange selon tableau 3.1.1 (ETA orale > 2000 mg/kg).

Toxicité orale aiguë	
----------------------	--

Nom commercial : Lkw- & Planenreiniger**Code produit:** 170999**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 23.08.2021**Version remplacée:** 1.1.0, établi le: 01.04.2021**Région:** FR

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2-aminoéthanol	141-43-5	205-483-3
DL50		1089	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		
2	nitrilotriacétate-de-trisodium	5064-31-3	225-768-6
DL50		1740	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		
3	p-cumènesulfonate de sodium	15763-76-5	239-854-6
DL50	>	7000	mg/kg de poids corporel
Espèces concerne	rat		
Méthode	CAS 28348-53-0		
Source	OCDE 401		
	ECHA		

Toxicité dermale aiguë (résultat du calcul ATE du mélange)

N°	Nom du produit
1	Lkw- & Planenreiniger
Remarque/s	Le résultat obtenu par la méthode de calcul définie au point 3.1.3.6 de la partie 3 de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), se situe en dehors des valeurs impliquant une classification / l'étiquetage du mélange selon tableau 3.1.1 (ETA cutanée > 2000 mg/kg).

Toxicité dermale aiguë

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2-aminoéthanol	141-43-5	205-483-3
DL50		2504	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 402		
Source	ECHA		
2	p-cumènesulfonate de sodium	15763-76-5	239-854-6
DL50	>	2000	mg/kg de poids corporel
Espèces concerne	lapin		
Méthode	CAS 28348-53-0		
Source	OCDE 402		
	ECHA		

Toxicité aiguë par inhalation (résultat du calcul ATE du mélange)

N°	Nom du produit
1	Lkw- & Planenreiniger
Remarque/s	Le résultat obtenu par la méthode de calcul définie au point 3.1.3.6 de la partie 3 de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), se situe en dehors des valeurs impliquant une classification / l'étiquetage du mélange selon tableau 3.1.1 (ETA inhalation: > 20.000 ppmV (gaz), > 20 mg/l (vapeurs), > 5 mg/l (poussières/brouillards).

Toxicité aiguë par inhalation

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2-aminoéthanol	141-43-5	205-483-3
CL50	>	1,487	mg/l

Nom commercial : Lkw- & Planenreiniger**Code produit:** 170999**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 23.08.2021**Version remplacée:** 1.1.0, établi le: 01.04.2021**Région:** FR

Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Vapeur		
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 403		
Source	ECHA		
2	nitrotriacétate-de-trisodium	5064-31-3	225-768-6
CL50	>	5	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Poussière		
Espèces	rat		
Source	ECHA		
3	p-cumènesulfonate de sodium	15763-76-5	239-854-6
CL50	>	6,41	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Poussière/Brouillard		
Espèces	rat		
concerne	CAS 28348-53-0		
Source	ECHA		

Corrosion cutanée/irritation cutanée

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2-aminoéthanol	141-43-5	205-483-3
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	Corrosif		
2	nitrotriacétate-de-trisodium	5064-31-3	225-768-6
Espèces	lapin		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
3	p-cumènesulfonate de sodium	15763-76-5	239-854-6
Espèces	lapin		
concerne	CAS 28348-53-0		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	irritant faible		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2-aminoéthanol	141-43-5	205-483-3
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	Corrosif		
2	nitrotriacétate-de-trisodium	5064-31-3	225-768-6
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	irritant		
3	p-cumènesulfonate de sodium	15763-76-5	239-854-6
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	irritant		

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
----	------------------------------	--------	-------

Nom commercial : Lkw- & Planenreiniger**Code produit:** 170999**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 23.08.2021**Version remplacée:** 1.1.0, établi le: 01.04.2021**Région:** FR

1	2-aminoéthanol	141-43-5	205-483-3
Voie d'exposition		Peau	
Espèces		cobaye	
Source		ECHA	
Évaluation		non sensibilisant	
2	hydroxyde de sodium	1310-73-2	215-185-5
Voie d'exposition		Peau	
Espèces		Homme	
Source		ECHA	
Évaluation		non sensibilisant	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
3	nitritotriacétate-de-trisodium	5064-31-3	225-768-6
Voie d'exposition		Peau	
Espèces		cobaye	
Méthode		OCDE 406	
Source		ECHA	
Évaluation		non sensibilisant	
4	p-cumènesulfonate de sodium	15763-76-5	239-854-6
Voie d'exposition		Peau	
Espèces		cobaye	
concerne		CAS 28348-53-0	
Méthode		OCDE 406	
Source		ECHA	
Évaluation		non sensibilisant	

Mutagenicité sur les cellules germinales

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2-aminoéthanol	141-43-5	205-483-3
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
2	nitritotriacétate-de-trisodium	5064-31-3	225-768-6
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
3	p-cumènesulfonate de sodium	15763-76-5	239-854-6
Type d'examen		Chromosome aberration test	
concerne		CAS 28348-53-0	
Méthode		OECD 474	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Toxicité pour la reproduction

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2-aminoéthanol	141-43-5	205-483-3
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
2	nitritotriacétate-de-trisodium	5064-31-3	225-768-6
Espèces		rat	
Méthode		OECD 416	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Cancérogénicité

Donnée non disponible.

Nom commercial : Lkw- & Planenreiniger**Code produit:** 170999**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 23.08.2021**Version remplacée:** 1.1.0, établi le: 01.04.2021**Région:** FR

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique			
Donnée non disponible.			
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2-aminoéthanol	141-43-5	205-483-3
Voie d'exposition		orale	
NOAEL		300	mg/kg bw/d
Espèces		rat	
Méthode		OECD 416	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Voie d'exposition		par inhalation	
NOEC		10	mg/m ³
Espèces		rat	
Méthode		OECD 412	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
2	nitrioltriacétate-de-trisodium	5064-31-3	225-768-6
Voie d'exposition		dermale	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Voie d'exposition		par inhalation	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Voie d'exposition		orale	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Danger par aspiration			
Donnée non disponible.			

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Donnée non disponible.

Autres informations

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité**

Toxicité sur les poissons (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2-aminoéthanol	141-43-5	205-483-3
CL50		349	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces		Cyprinus carpio	
Méthode		440/2008/EC C.1.	
Source		ECHA	
2	nitrioltriacétate-de-trisodium	5064-31-3	225-768-6
CL50		114	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces		Pimephales promelas	

Nom commercial : Lkw- & Planenreiniger**Code produit:** 170999**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 23.08.2021**Version remplacée:** 1.1.0, établi le: 01.04.2021**Région:** FR

Source	ECHA
--------	------

Toxicité sur les poissons (chronique)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2-aminoéthanol	141-43-5	205-483-3
NOEC		1,24	mg/l
Durée d'exposition		41	jour(s)
Espèces	Oryzias latipes		
Méthode	OECD 210		
Source	ECHA		
2	nitrilotriacétate-de-trisodium	5064-31-3	225-768-6
NOEC	>	54	mg/l
Durée d'exposition		224	jour(s)
Espèces	Pimephales promelas		
Source	ECHA		

Toxicité pour les daphnies (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2-aminoéthanol	141-43-5	205-483-3
CE50		65	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	440/2008/EC C.2.		
Source	ECHA		
2	hydroxyde de sodium	1310-73-2	215-185-5
CE50		40,4	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Ceriodaphnia spec		
Source	ECHA		

Toxicité pour les daphnies (chronique)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2-aminoéthanol	141-43-5	205-483-3
NOEC		0,85	mg/l
Durée d'exposition		21	jour(s)
Espèces	Daphnia magna		
Source	ECHA		
2	nitrilotriacétate-de-trisodium	5064-31-3	225-768-6
NOEC		9,3	mg/l
Durée d'exposition		147	jour(s)
Espèces	Daphnia magna		
Source	ECHA		

Toxicité pour les algues (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2-aminoéthanol	141-43-5	205-483-3
CE50		2,8	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		
2	nitrilotriacétate-de-trisodium	5064-31-3	225-768-6
ErC50	>	91,5	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Desmodesmus subspicatus		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		

Toxicité pour les algues (chronique)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE

Nom commercial : Lkw- & Planenreiniger**Code produit:** 170999**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 23.08.2021**Version remplacée:** 1.1.0, établi le: 01.04.2021**Région:** FR

1	nitrilotriacétate-de-trisodium	5064-31-3	225-768-6
NOEC		1,43	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Desmodesmus subspicatus		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		

Toxicité sur bactéries			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2-aminoéthanol	141-43-5	205-483-3
EC10	>	1000	mg/l
Durée d'exposition		30	min
Espèces	boue activée		
Méthode	OCDE 209		
Source	ECHA		

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2-aminoéthanol	141-43-5	205-483-3
Type	biodégradabilité aérobie		
Valeur	>	90	%
Durée		21	jour(s)
Méthode	OCDE 301 A		
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		
2	nitrilotriacétate-de-trisodium	5064-31-3	225-768-6
Valeur		100	%
Durée		14	j
Méthode	OCDE 301 E		
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2-aminoéthanol	141-43-5	205-483-3
FBC		2,3	- 9,2
Méthode	Calcul du modèle QSAR		
Source	ECHA		

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2-aminoéthanol	141-43-5	205-483-3
log Pow		-2,3	
Température de référence		25	°C
Méthode	OCDE 107		
Source	ECHA		

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Evaluation PBT	Selon les informations transmises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient aucune substance avec une teneur >0,1% identifiée comme étant PBT.
Evaluation vPvB	Selon les informations transmises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient aucune substance avec

Nom commercial : Lkw- & Planenreiniger**Code produit:** 170999**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 23.08.2021**Version remplacée:** 1.1.0, établi le: 01.04.2021**Région:** FR

une teneur >0,1% identifiée comme étant vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.8 Autres informations**Autres informations**

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Produit**

A éliminer auprès d'une installation de traitement agréée, en respectant les prescriptions réglementaires et avec l'accord des autorités compétentes et de l'éliminateur agréé.

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Transport ADR/RID/ADN**

Classe	8
Code de classification	C9
Groupe d'emballage	II
N° d'identification de danger	80
Numéro ONU	UN1760
Nom technique	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.
Sources de danger	2-aminoéthanol hydroxyde de sodium
Code de restriction en tunnels	E
Étiquette	8

14.2 Transport IMDG

Classe	8
Groupe d'emballage	II
Numéro ONU	UN1760
Nom et description	CORROSIVE LIQUID, N.O.S.
Sources de danger	2-aminoethanol sodium hydroxide
EmS	F-A, S-B
Étiquettes	8

14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Classe	8
Groupe d'emballage	II
Numéro ONU	UN1760
Nom et description	Corrosive liquid, n.o.s.
Sources de danger	2-aminoethanol sodium hydroxide
Étiquettes	8

14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

Nom commercial : Lkw- & Planenreiniger**Code produit:** 170999**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 23.08.2021**Version remplacée:** 1.1.0, établi le: 01.04.2021**Région:** FR**14.5 Dangers pour l'environnement**

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Règlements UE****Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants,, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES A LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

Le produit est soumise à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 .

N° 3

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit n'est pas soumis à l'annexe I, partie 1 ou partie 2.

Autres prescriptions

Les prescriptions nationales en matière sanitaire et de prévention des accidents ou de maladies professionnelles s'appliquent lors de l'utilisation du produit.

Observer les restrictions d'emploi d'après les réglementations nationales tels que pour les jeunes ou les travailleuses mères (enceintes et allaitante)

Les agents de surface contenus dans ce produit sont conformes au règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations**Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:**

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur. Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

Nom commercial : Lkw- & Planenreiniger**Code produit:** 170999**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 23.08.2021**Version remplacée:** 1.1.0, établi le: 01.04.2021**Région:** FR

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO GmbH - D-21107 Hamburg, Georg-Wilhelm-Strasse 187, Tel.: +49(40)555 546 300, Fax: +49(40)555 546 357, e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 767962